

**APPEL A  
PROJET  
2024**

## MOBILITE SORTANTE INTERNATIONALE Notice

### Date limite de réponse

La date limite de dépôt des dossiers est **15/02/2024** sur le portail Démarches simplifiées.  
Seuls les dossiers complets et validés par le responsable du Laboratoire seront pris en compte.

### Cadre général

Le principe de ce dispositif consiste à **promouvoir les partenariats** avec les établissements d'enseignement supérieur déjà conventionnés et/ou en cours de conventionnement (organisation d'actions de recherche entre laboratoires, de projets), de préférence avec une des universités partenaires du projet Narua.  
Le déplacement des collègues doit être défini sur la période allant de mars 2024 jusqu'à la fin de l'année 2024, dans le respect du calendrier des opérations budgétaires et comptables.  
Au total **2 bourses** de mobilité sortante sont programmées pour l'année 2024.  
Pour plus d'informations, contacter les RI : [relations-internationales@upf.pf](mailto:relations-internationales@upf.pf) / Tél : 40.803.931

### Conditions de mobilité

La mobilité sortante comprend : la prise en charge des billets d'avion et les indemnités journalières aux tarifs en vigueur.  
Le montant maximum alloué par missionnaire est fixé à 350 000 XPF. Dans le cas d'une mission plus longue le complément de financement est à la charge du laboratoire ou du département demandeur.

### Critères d'évaluation

- Existence d'une coopération ou d'un projet de coopération internationale entre l'UPF et l'établissement d'accueil ;
- Qualité du projet de mobilité (recherche collective, co-diplôme ou double diplôme, organisation d'un colloque international, formation...)
- Qualité du dossier du candidat attestant de sa reconnaissance dans son domaine de formation ou dans son domaine de recherche ;
- Existence d'un co-diplôme ou double diplôme ou d'une cotutelle internationale de thèse.

La sélection sera réalisée dans le respect des équilibres entre les départements et les laboratoires (avec une nécessité de rotation dans le temps).

### Dossier de demande

Le dossier de demande sera constitué de :

- La **fiche réponse** dûment complétée comportant un argumentaire, visant à présenter le projet et l'intérêt qu'il représente pour l'université.